



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
 FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE
 DIVISION FRANCE DOMAINE
 8 rue de BELGRADE
 38022 GRENOBLE CEDEX 1
 ddfip38.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 13/05/2016

DDFIP DE L'ISERE
 Division France Domaine Évaluations
 8 rue de BELGRADE
 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Hélène MORELLATO
 Téléphone : 04 76 85 76 47
 Mail: helene.morellato@dgfip.finances.gouv.fr
 DOSSIER N° 2016-439V0950

CRÊTS EN BELLEDONNE

dossier suivi par Mme PONSAR
urba.stpierredalleward@wanadoo.fr

Vos références : mail du 24/05/2016

AVIS DE FRANCE DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

- 1 - Service consultant : CRÊTS EN BELLEDONNE
- 2 - Date de réception de la demande d'avis : 24/05/2016
- 3 - Opération soumise au contrôle : Régularisations foncières faisant suite à l'aménagement du lotissement « le Château », communc historique de Morétel de Mailles se décomposant comme suivant :
 - Cession gratuite de 64 m² au profit de la commune de la parcelle cadastrée B n°1493 (issue de la division de la parcelle B n°1317)
 - Cession gratuite de 17 m² au profit de la commune de la parcelle cadastrée B n°1496 (issue de la division de la parcelle B n°1317)
 - Cession gratuite de 9 m² au profit de la commune de la parcelle cadastrée B n°1500 (issue de la division de la parcelle B n°1317)
 - Échange entre la parcelle cadastrée B n°1491 (issue de la division de la parcelle B n°1317), au profit de la commune et la parcelle B n°1502 (issue de la division de la parcelle B n°1223), au profit de la SARL Andes, chacune de 4m²
 Les nouveaux numéros des parcelles et surfaces issues de la division ont été communiqués par la Mairie (plan de division joint).
- 4 - Propriétaires présumés : SARL ANDES pour les trois cessions et CRÊTS EN BELLEDONNE (ex MORÉTEL DE MAILLES) et SARL ANDES pour l'échange.
- 5 - Description sommaire : Pour les cessions : petites portions de terrain (16m² sous forme de carré « sécurisant » la citerne du lotissement, 64m² sous forme de bande le long de l'ancien chemin du fort pour alignement de voirie, 9 m² de forme triangulaire pour enrochement.
Pour l'échange : petits terrains en forme de triangles respectivement de 4 m² afin de faciliter la circulation du lotissement « le Château »
- 6 - Urbanisme : carte communale

7 - Valeur vénale : la valeur vénale, libre de toute occupation, peut être fixée à

Référence cadastrale	Surface en m2	Valeur vénale forfaitaire	
B	1502	4	4 €
B	1491	4	4 €
B	1493	64	90 €
B	1496	17	
B	1500	9	

8 - Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

En l'absence de renseignements communiqués par le consultant, la présente évaluation ne tient pas compte de la présence éventuelle de pollution(s) d'amiante, de plomb ou d'insectes xylophages.

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques de l'Isère
et par délégation

Hélène MORELLATO
Inspectrice des Finances Publiques

